



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-77270>

Département(s) de publication : **69, 42**

Annonce n° **24-77270**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIRCE)

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 13000173800017

Ville : LYON Cedex 03

Code postal : 69003

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 69, 42

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Identifiant interne de la consultation : DIRCE-SIRL-LYSE-TRAVAUX-A47-N21

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Pierre GOUDET

Adresse mail du contact : Sir-lyon.dirce@developpement-durable.gouv.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 469166324

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Documents mentionnés aux articles R 2143-3 et R 2142-1 à 14 CCP (DC1, DC2 et DC4 si sous-traitance) ;
Forme juridique du candidat ; En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;
Pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Le chiffre d'affaires global devra être supérieur à 1 Meuro(s) TTC annuel sur les trois derniers exercices. En cas de candidature d'un groupement conjoint, ce niveau minimal sera apprécié au regard du CA du seul mandataire solidaire. En cas de candidature d'un groupement solidaire, ce niveau minimal sera apprécié au regard de la somme des CA de chacun des cotraitants

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - la présentation d'une liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; - une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ; - une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature. Les candidats devront justifier la possession des qualifications FNTP par son entreprise ou son groupement, en transmettant un tableau de synthèse illustrant pour chaque qualification demandée ci-dessous le membre du groupement ou son sous-traitant la possédant et la date d'échéance de cette qualification par le membre du groupement concerné. Qualifications à posséder : 1131 : Ouvrages d'art et de génie civil industriel (béton et acier-béton) de technicité courante 232 : Travaux de terrassement courants 3751 : Equipements de la route : Mise en place et exploitation de balisage sur route à chaussées séparées 3121 Enrobés classiques La preuve de ces capacités peut toutefois être apportée par le biais d'équivalences, notamment par des références (au minimum 3 références de moins de 3ans) de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique pour la réalisation de la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 12/08/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Le prix des prestations : 60% La valeur technique des prestations : 30%, appréciée au regard des sous-critères suivant : A) Mémoire technique comprenant les éléments suivants : 50 % I) Moyens humains et matériels et organisation II) Origine et qualité des matériaux II) Méthodologie de réalisation des travaux B) Planning prévisionnel des travaux comprenant : 20% I) Planning détaillé II) Mémoire explicatif C) DESC et Balisage du chantier 20% D) SOPAQ 10 % La valeur environnementale : 10%, appréciée au regard des sous-critères suivant : A) SOPRE : 50 % B) SOGED : 50 %

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Elargissement de la plate-forme et réaffectation des voies de la section N21 sur l'A47 entre les PR 14+800 et 15+020

Code CPV principal - Descripteur principal : 45233140

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Les travaux comprennent notamment : - L'élargissement de la BAU à 2.50 m en sens 1 de l'A47 du PR 14+800 au PR 15+020 sur une longueur de 220 ml, - La réaffectation des largeurs de voie, - Création du mur de soutènement en béton au pied de remblais pour le maintien du talus après élargissement, - Reprise du dispositif d'assainissement.

Lieu principal d'exécution du marché : L'A47 sens 1, du PR 14+800 au PR 15+020 entre les échangeurs n° 11 et n°12, ainsi que les communes de Saint-Joseph et Rive-de-Gier

Durée du marché (en mois) : 8

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le marché contient des clauses sociale et environnementale. Les taux d'avance fixé, sous réserve des dispositions des articles L.2191-2 et L.2191-3 et R.2191-3 à R. 2191-12 du CCP, à 30 % du montant initial TTC du marché si sa durée, exprimée en mois, est inférieure ou égale à 12 mois ou, si celle-ci est supérieure à 12 mois, à 30 % de 12 fois ce montant TTC divisé par cette durée. Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. Possibilité de confier au titulaire du marché la réalisation de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du CCP L'opération est financée à 100 % par l'État. Le marché sera conclu à prix révisables. Le délai global de paiement des avances, acomptes, solde et indemnités est fixé à 30 jours.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/07/2024